

ÉOLIEN

Pilier d'une société tournée vers l'avenir.

VSB énergies nouvelles rassemble toutes les expertises nécessaires pour le développement, de la prospection à la mise en service, de centrales de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Capitalisant sur notre sens des responsabilités et notre flexibilité, nos équipes accompagnent avec attention les collectivités locales, leurs élus, leurs habitants mais aussi les services de l'état et les propriétaires fonciers, dans la production d'énergies vertes.



AVEC L'ÉOLIEN, VSB
EXPLOITE UNE
SOURCE D'ÉNERGIE
PROPRE,
NATURELLE ET
INÉPUISABLE POUR
PRODUIRE
LOCALEMENT DE
L'ÉLECTRICITÉ ET
LUTTER CONTRE LE
RÉCHAUFFEMENT
CLIMATIQUE.

DONNÉES CLÉS.



40 permis
de construire éolien obtenus
pour une puissance de 400 MW.



+300
éoliennes installées.



60 projets
en cours de développement
pour 1000 MW.

L'ÉOLIEN VU PAR VSB ? UNE ÉNERGIE PROPRE, SÛRE, INÉPUISABLE ET SOURCE DE CROISSANCE.

Avec plus de 900 MW d'autorisations obtenues depuis 2001, VSB est aujourd'hui un acteur de référence pour développer votre projet éolien. Forte de valeurs et d'expériences partagées avec les élus et les administrations, notre expertise est incontestable.

Une communication avec l'ensemble des parties prenantes, et notamment auprès des élus et des riverains, est la clé. Sensibiliser pour susciter l'adhésion, telle est notre méthode pour réussir la transition énergétique au coeur des territoires.

Par l'intermédiaire de co-développements, de partenariats et de financements participatifs avec les collectivités et les habitants, nous invitons tous les acteurs à s'approprier ces projets durables.



LES GRANDES ÉTAPES D'UN PROJET ÉOLIEN.



Pré-analyse de faisabilité.

Analyse des contraintes, présentation en conseil municipal, accords fonciers avec les propriétaires.

- au moins 6 mois -



Études des impacts potentiels.

Environnementaux, humains, naturels, paysagers, acoustiques, mesures du vent.

- 12 à 24 mois -

DEMANDE D'AUTORISATION



Instruction de la demande d'autorisation.

Information, concertation, enquête publique, consultations (DREAL, SDAP, DDT), autorisation par le préfet.

- 9 à 12 mois -

ACCORD DU PRÉFET



Réalisation du parc.

- 12 à 18 mois -



Exploitation et démantèlement.

- 20 à 30 ans -

DE BONNES RAISONS DE NOUS CONFIER VOTRE PROJET.



→ Un chargé de territoire en **interlocuteur unique**. Référent des collectivités, élus, citoyens et propriétaires fonciers, il accompagne les acteurs du projet sur l'ensemble des étapes.

→ Un chargé de développement garant des **études et de la conception** du Dossier d'Autorisation Environnementale (DAE) dans sa globalité.

→ Un pôle expert en **ingénierie financière** pour assurer un montage financier et juridique adapté aux particularités du projet.

→ Un **bureau d'étude intégré** : pilotage et analyse des études de vent, cartographie des projets à l'aide de Système d'Informations Géographiques, définition et design des projets en fonction des contraintes.

→ Une **communication transparente** : présentation, concertation, acceptation du projet et échanges réguliers avec les acteurs locaux pour gagner en fluidité et garantir la réussite.

→ **Des actions sur le territoire** : visites de parcs, expositions, ateliers scolaires, permanences publiques.

→ **Des retombées économiques** pour les collectivités et leurs citoyens.

ANCRAGE LOCAL ET CITOYEN

#1

Offres locales de fourniture d'électricité verte

Les habitants qui souscrivent à nos offres, peuvent bénéficier d'une électricité verte moins chère et produite localement.

#2

Financement participatif

Les riverains et les collectivités peuvent investir sous forme de prêt sur une courte période à des taux d'intérêts fixes.

#3

Ouverture du capital

Dans le cadre de projets citoyens, ou dans le cadre d'un partenariat avec des syndicats d'énergies ou les collectivités locales.